

with seeking to bring to completion a constructive partnership, which was foreseen by those men of courage and vision in both countries who, many years ago, began the work of Confederation.

\*\*\*

[TRADUCTION]

En ma qualité de Premier Ministre du Canada, j'ai fait tenir au Gouverneur de Terre-Neuve, le 29 octobre 1947, un exposé, destiné à la population de Terre-Neuve, des conditions dans lesquelles le Gouvernement canadien voyait une base juste et équitable d'union entre Terre-Neuve et le Canada advenant le cas où la population de Terre-Neuve manifesterait le désir d'entrer dans la Confédération. Dans ma lettre d'envoi, je disais ce qui suit:

“Si le peuple de Terre-Neuve indiquait nettement et d'une façon excluant la possibilité du moindre doute son désir que Terre-Neuve devienne une province du Canada sur la base des arrangements proposés, le Gouvernement canadien, sous réserve de l'approbation du Parlement, serait disposé pour sa part à prendre les mesures voulues d'ordre constitutionnel en vue de réaliser l'union le plus tôt possible.”

Jeudi, le 22 juillet, la population de Terre-Neuve a voté sur les deux formes suivantes de gouvernement, qui lui étaient soumises:

- (a) Le Gouvernement responsable tel qu'il existait en 1933 avant la création de la Commission du gouvernement.
- (b) La Confédération avec le Canada.

Le résultat du vote à date d'après la communication officielle que le Gouverneur de Terre-Neuve a faite au Gouvernement canadien, s'établit ainsi:

Sur 176,000 inscrits, 77,869 ont voté pour la Confédération et 71,464 pour le gouvernement responsable. La majorité totale, à ce jour, s'établit donc à plus de 6,400. On calcule qu'il reste encore 500 bulletins à compter, mais il n'y a pas là de quoi modifier sensiblement le résultat du scrutin. Il semble d'autre part que près de 85 p. 100 des électeurs inscrits ont exercé leur droit de vote.

Il ressort nettement de ces chiffres que la majorité du très grand nombre d'électeurs qui se sont prononcés a voté en faveur de la Confédération. Il semble donc que le résultat du plébiscite est favorable “nettement et d'une façon excluant la possibilité du moindre doute” à l'union entre les deux pays. Ce résultat a été obtenu sans que la moindre influence ou la moindre pression fussent exercées par le Canada.

Le Gouvernement accueille avec faveur, comme sans doute aussi le peuple canadien, le résultat du plébiscite. Nous nous sommes assurés que de son côté le Gouvernement du Royaume-Uni qui est actuellement responsable de l'administration de Terre-Neuve selon la loi Royaume-Uni-Terre-Neuve, en raison du résultat du referendum est en accord avec l'entrée de Terre-Neuve. L'union lorsque réalisée scellera en termes constitutionnels l'association intime et fraternelle qui a existé plusieurs années entre nos deux pays, en temps de guerre comme en temps de paix.

Le Gouvernement canadien consulte actuellement le Gouvernement de Terre-Neuve et celui du Royaume-Uni en vue d'élaborer un mécanisme constitutionnel